

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-065

Objet : Théâtre – Acquisition de projecteurs LED - DSIL

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-0002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la nécessité de remplacer les projecteurs halogènes du théâtre par des projecteurs LED,

DECIDE

Article 1^{er} : de valider le plan de financement prévisionnel, pour l'acquisition de projecteurs LED, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL – Transition énergétique	sollicité	15 846,91 € HT	30%	4 754, 07 €
Autofinancement	Fonds propres	15 846,91 € HT	70%	11 092, 84 €
Total des financements publics		15 846,91 € HT	100%	

Article 2 : de solliciter une aide financière au titre de la DSIL, dans la catégorie transition énergétique, pour un montant de 4 754,07 €

Article 3 : de signer le devis correspondant à la commande de projecteurs LED,

Article 4 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 – antenne Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, le 16 novembre 2022

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

